



Agir ensemble pour l'eau

Commission Locale de la Canche

Mise en œuvre du SAGE

Valérie CHERIGIE
Animatrice du SAGE de la Canche



METTRE EN ŒUVRE LE SAGE DE LA CANCHE
EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

Rôle de la CLE



- Elaboration des avis réglementaires
- Animation des commissions
- Information et sensibilisation
- Evaluation

Bureau de la CLE

Commission permanente

Assemblée de la CLE (arrêté
modificatif du 25 septembre)

Commission
Qualité

Commission
Milieux
Aquatiques

Commission
Inondation



Objectif
général

METTRE EN ŒUVRE LE SAGE DE LA CANCHE EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

D3

Le syndicat mixte pour la mise en œuvre du SAGE de la Canche est l'interlocuteur compétent pour les questions liées à la gestion de l'eau sur le bassin versant de la Canche dans la limite des missions qui lui sont confiées et qui sont les suivantes :

- l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre du SAGE ;
- le conseil et l'appui auprès des collectivités du bassin versant ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée par les collectivités des projets relatifs à la gestion de l'eau ;
- la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs ;
- l'entretien du fleuve côtier Canche et de ses affluents.

ENJEU MAJEUR 1

**SAUVEGARDER ET PROTÉGER LA RESSOURCE
EN EAU SOUTERRAINE**



Commission Qualité



Thème 4

Prévenir et réduire les pollutions par la création et l'amélioration d'installations efficaces d'assainissement collectif et non collectif

- Diffusion, traitement et mise à jour des indicateurs du SAGE via un questionnaire annuel auprès des structures compétentes AC et ANC

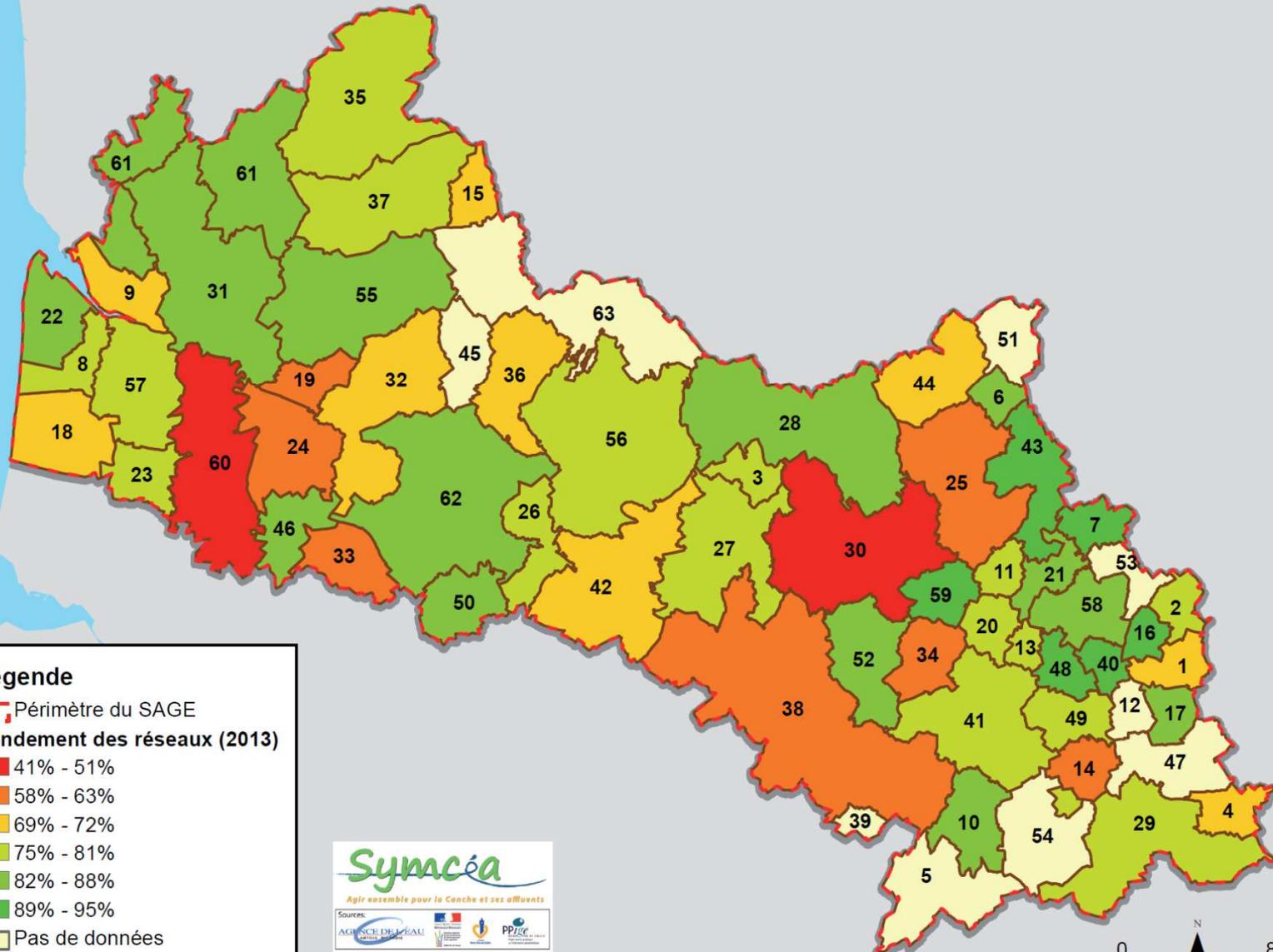


Thème 7

Assurer la sécurisation de la distribution de l'eau potable

- Diffusion, traitement et mise à jour des indicateurs du SAGE via un questionnaire annuel auprès des structures compétentes en eau potable
- Suivi des démarches réglementaires (DUP)
- Suivi de certains plans d'action

1.2.a - Taux de rendement des réseaux d'eau potable



Légende

--- Périmètre du SAGE

Rendement des réseaux (2013)

- 41% - 51%
- 58% - 63%
- 69% - 72%
- 75% - 81%
- 82% - 88%
- 89% - 95%
- Pas de données



Symcya
Agir ensemble pour la Cance et ses affluents

Sources: AGENCE DE L'EAU, PPE, etc.



ENJEU MAJEUR 2

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES
ET DES MILIEUX AQUATIQUES



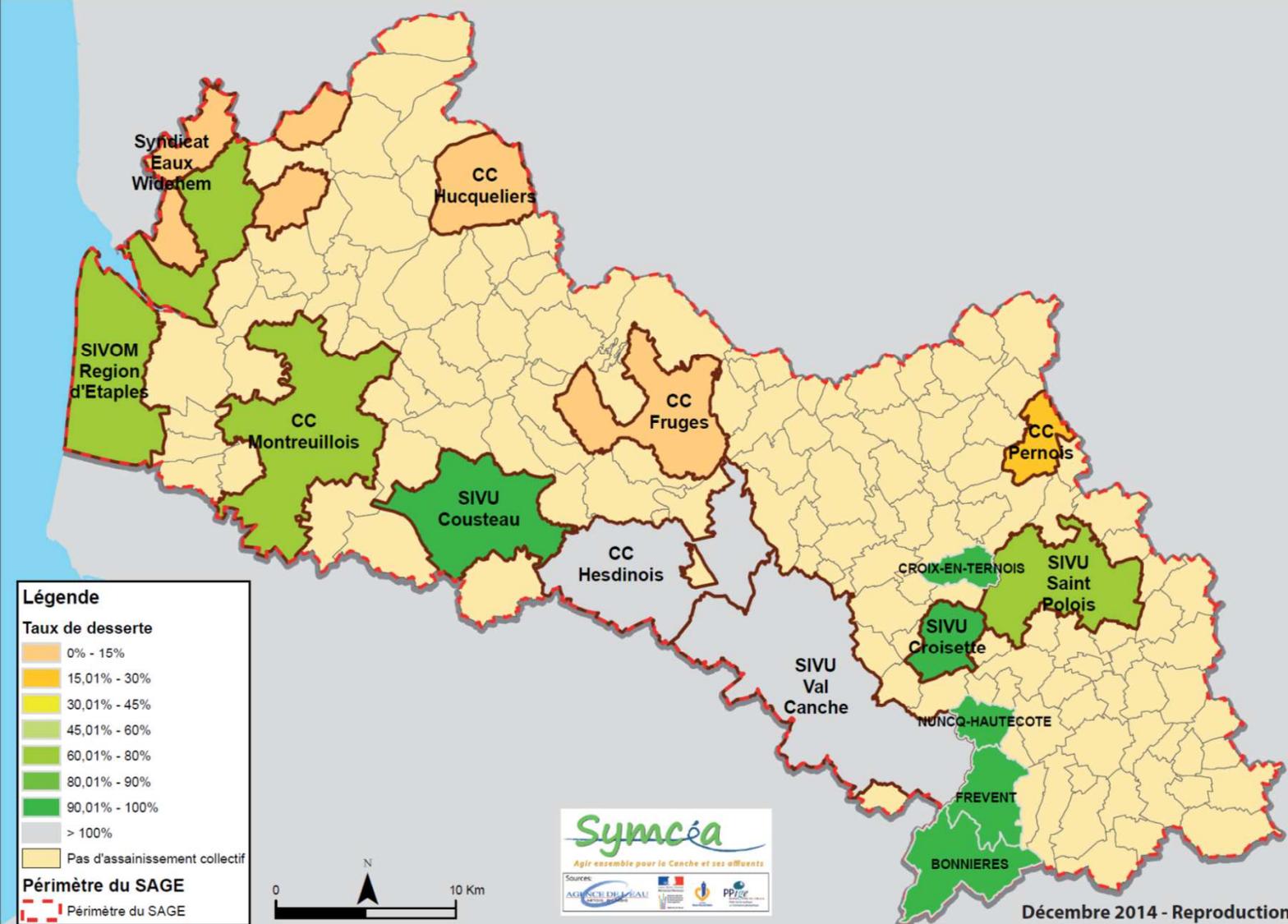
AMÉLIORER GLOBALEMENT LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES
PAR LA MAÎTRISE DES POLLUTIONS D'ORIGINES DOMESTIQUE,
AGRICOLE ET INDUSTRIELLE



Commission Qualité

- Suivi de l'avancement de la mise aux normes des installations AC et ANC via le questionnaire annuel
- Elaboration d'un tronc commun pour les règlements de services
- Suivi des indicateurs SAGE (Taux de desserte, taux de raccordement,...)
- Elaboration des zonages à enjeu (ZEE et ZES) pour l'ANC (inscrits dans le SDAGE 2016-2020)

2.1.a - Taux de desserte de l'Assainissement Collectif (AC)



Légende

Taux de desserte

- 0% - 15%
- 15,01% - 30%
- 30,01% - 45%
- 45,01% - 60%
- 60,01% - 80%
- 80,01% - 90%
- 90,01% - 100%
- > 100%

Pas d'assainissement collectif

Périmètre du SAGE

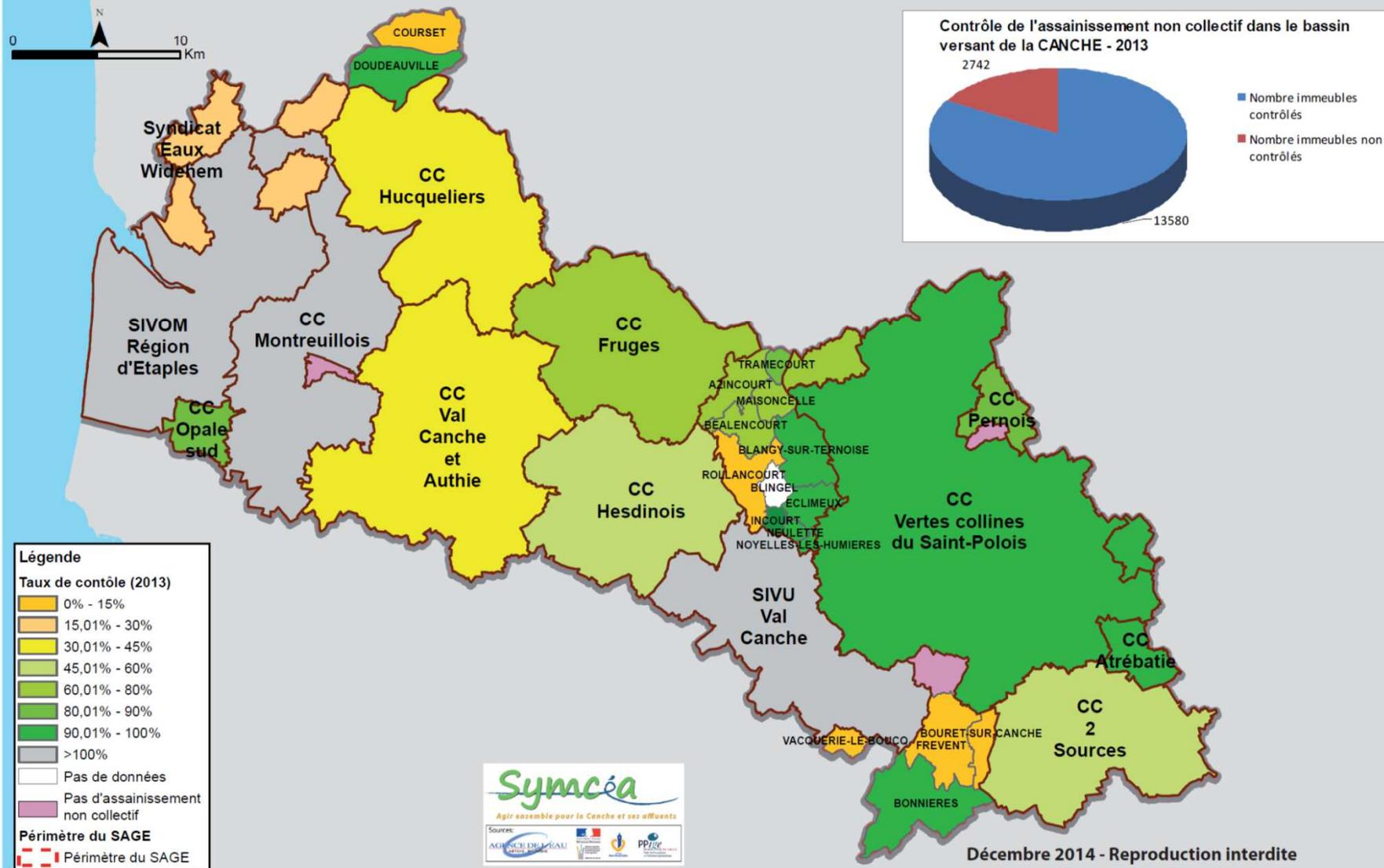
- Périmètre du SAGE



Synmécia
Agir ensemble pour la Canche et ses affluents

Sources:
AGENCHE DE L'EAU
PP2C

2.1.e - Taux de contrôle de l'Assainissement Non Collectif (ANC) par AO





ENJEU MAJEUR 2

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES
ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif
N°6

RESTAURER ET ENTRETENIR LES COURS D'EAU
ET LES CHEVELUS ASSOCIÉS (FOSSÉS, RUISSEAUX...)
DANS LE RESPECT DES FONCTIONS HYDRAULIQUES,
ÉCOLOGIQUES ET PAYSAGÈRES ESSENTIELLES



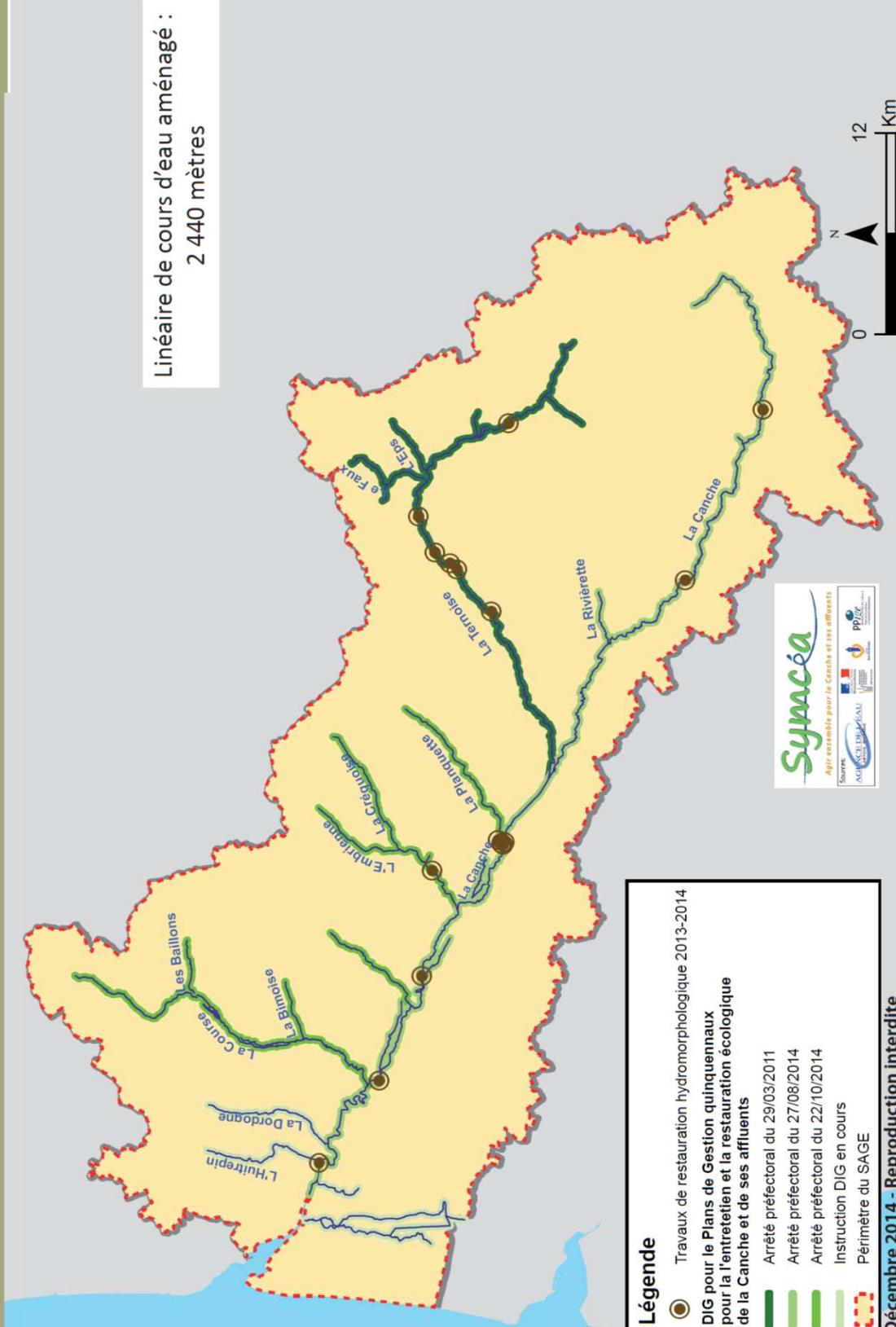
Commission Milieux Aquatiques

- S'appuie sur la compétence Entretien et Restauration du fleuve côtier Canche et de ses affluents par le Symcécá; Mise en œuvre des plans de gestion Canche et affluents;
- Elabore et actualise un tableau de bord spécifique;
- Associe les partenaires compétents ou engagés dans la gestion des milieux aquatiques (FDAAPPMA, CEN,...);
- Elabore actuellement la cartographie des cours d'eau sur la base de l'expertise du Symcécá.

2.2.a - Linéaire sous compétence du Symcéc pour « l'Entretien du fleuve côtier Canche et affluents »



2.3.b - Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents



Linéaire de cours d'eau aménagé :
2 440 mètres

Légende

- Travaux de restauration hydromorphologique 2013-2014
- DIG pour le Plans de Gestion quinquennaux pour la l'entretien et la restauration écologique de la Canche et de ses affluents
- Arrêté préfectoral du 29/03/2011
- Arrêté préfectoral du 27/08/2014
- Arrêté préfectoral du 22/10/2014
- Instruction DIG en cours
- Périimètre du SAGE





Objectif
N°7

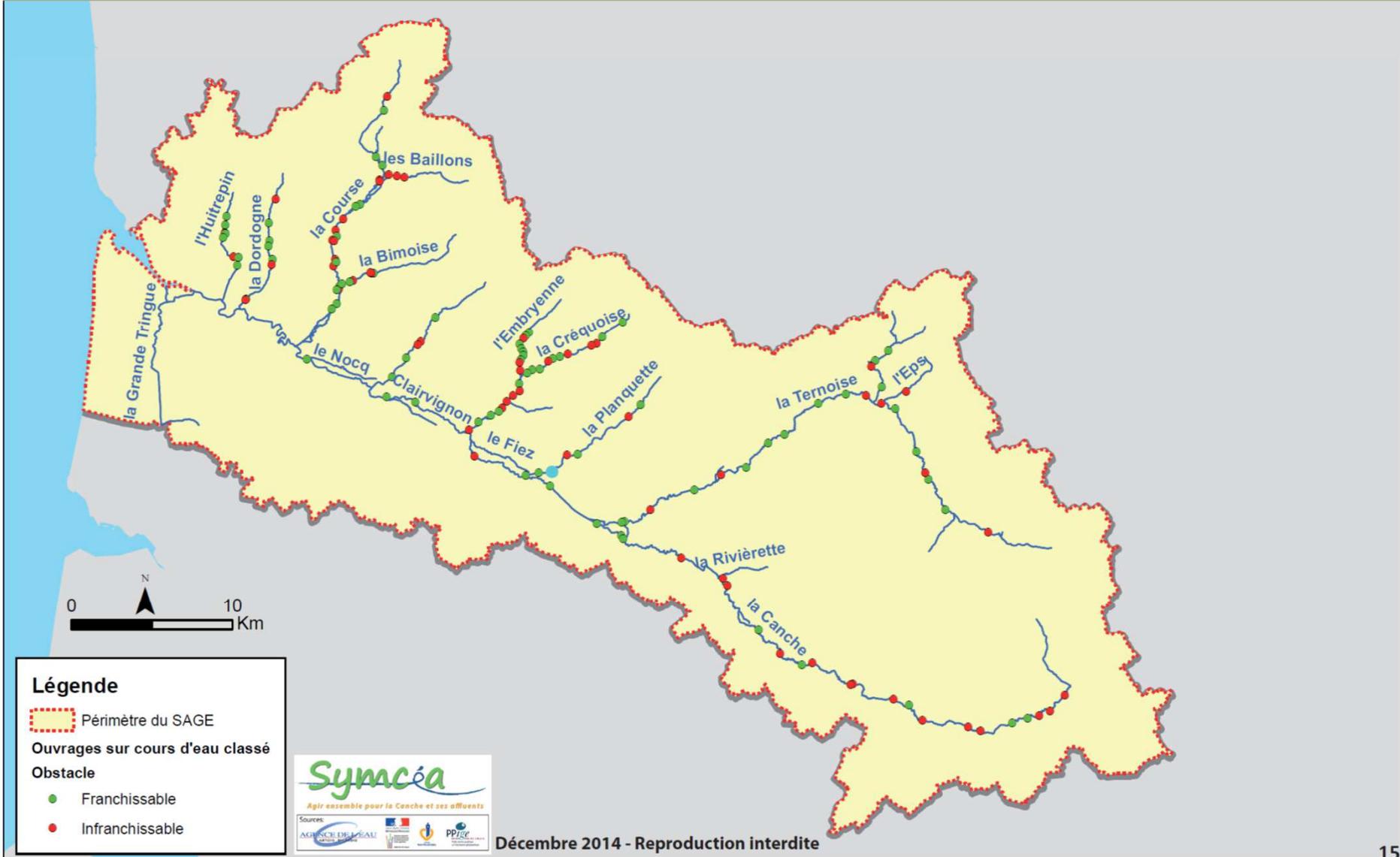
**ASSURER LA REPRODUCTION, LE DÉVELOPPEMENT
ET LA CIRCULATION DES ESPÈCES PISCICOLES**

- **S'appuie sur la compétence « Restaurer la continuité écologique » portée par le Symcésa (maîtrise d'ouvrage déléguée et assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'Agence de l'Eau);**
- **Associe les partenaires tels que la FDAAPPMA pour l'évaluation (système de comptage à Auchy les Hesdin).**

TRAVAUX CONTINUITE ECOLOGIQUE

Cours d'eau	Commune	Année	Travaux	Coût €	linéaire regagné (km)
Course	Estrée	2003	ouverture des vannes (seuil noyé)	0	3,5
Baillons	Beussent	2004	ouverture des vannes (seuil noyé)	0	2,5
Créquoise	Beaurainville	2006	ouverture des vannes	0	3
Créquoise	Lebiez	2003	renaturation	1000	2
Créquoise	Loison/Offin	2014	Arasement	2875	0,5
Créquoise	Offin	2014	Arasement	2588	0,8
Créquoise	Lebiez	2014	Arasement	3788	1,5
Créquoise	Lebiez	2014	Arasement	3680	0,1
Créquoise	Hesmond	2005	ouverture des vannes (seuil noyé)	0	1
Embryenne	Embry	2005	Démantelement	1000	3
Embryenne	Embry	2006	Démantelement	1000	0,2
Embryenne	Hesmond	2014	Arasement	10235	0,4
Embryenne	Boubers les hesmond	2014	Arasement	7274	2
Ternoise	Teneur	2008	Démantelement et passe à poissons	77482	1,7
Ternoise	Monchy cayeux	2008	Passe à poissons	99495	3,5
Ternoise	Wavrans sur ternoise	2009	ouverture et passe à poissons	34074	1,9
Ternoise	Hernicourt	2009	Démantelement et passe à poissons	35844	6,5
Ternoise	Auchy les hesdin	2010	Passe à poissons	332034	3
Ternoise	Blingel	2013	Bras de contournement	154000	10
Le Faux	Heuchin	2014	Démantelement	5828	0,5
Le Faux	Anvin	2013	Arasement	600	0,5
Planquette	Cavron St Martin	2014	Arasement	1000	
Planquette	Contes	2013	Arasement	500	
Canche	Hesdin	2011-2012	Passe à poissons	228849	5,8
TOTAL				1003146	53,9

2.3.a - Nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés par rapport au nombre total d'ouvrage sur les cours d'eau classés



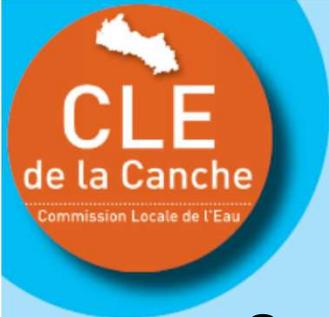


PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR
LES ZONES HUMIDES

- Associe les partenaires intervenant dans la gestion des zones humides du bassin versant (CEN, Fédération des chasseurs, communes,...);
- A bénéficié de l'apport relatif à l'animation TVB avec les Pays des 7 Vallées et du Montreuillois de 2010 à 2014;
- Assure une vigilance au travers des dossiers DLE et des documents d'urbanisme (outil guide pour la transcription des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme élaboré en 2014);
- Devra analyser la compatibilité du SAGE avec le nouveau SDAGE;
- Suivi des délégations de maîtrise d'ouvrage ponctuelles du Symc'éa sur la bassin.

2.4.a - Zones humides inventoriées par la CLE (arrêté du 3/10/2011 et arrêté complémentaire du 4/07/2014)





Enjeu majeur 2

- Gestion et restauration des cours d'eau;
- Rétablissement de la continuité écologique;
- Préservation, gestion et restauration des zones humides.



211-7 du CE :

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



Discussion en cours entre les EPCI du bassin et le Symcélia pour l'exercice de la compétence GEMAPI



ENJEU MAJEUR 3

MAÎTRISER ET PRÉVENIR LES RISQUES À L'ÉCHELLE
DES BASSINS VERSANTS RURAUX ET URBAINS



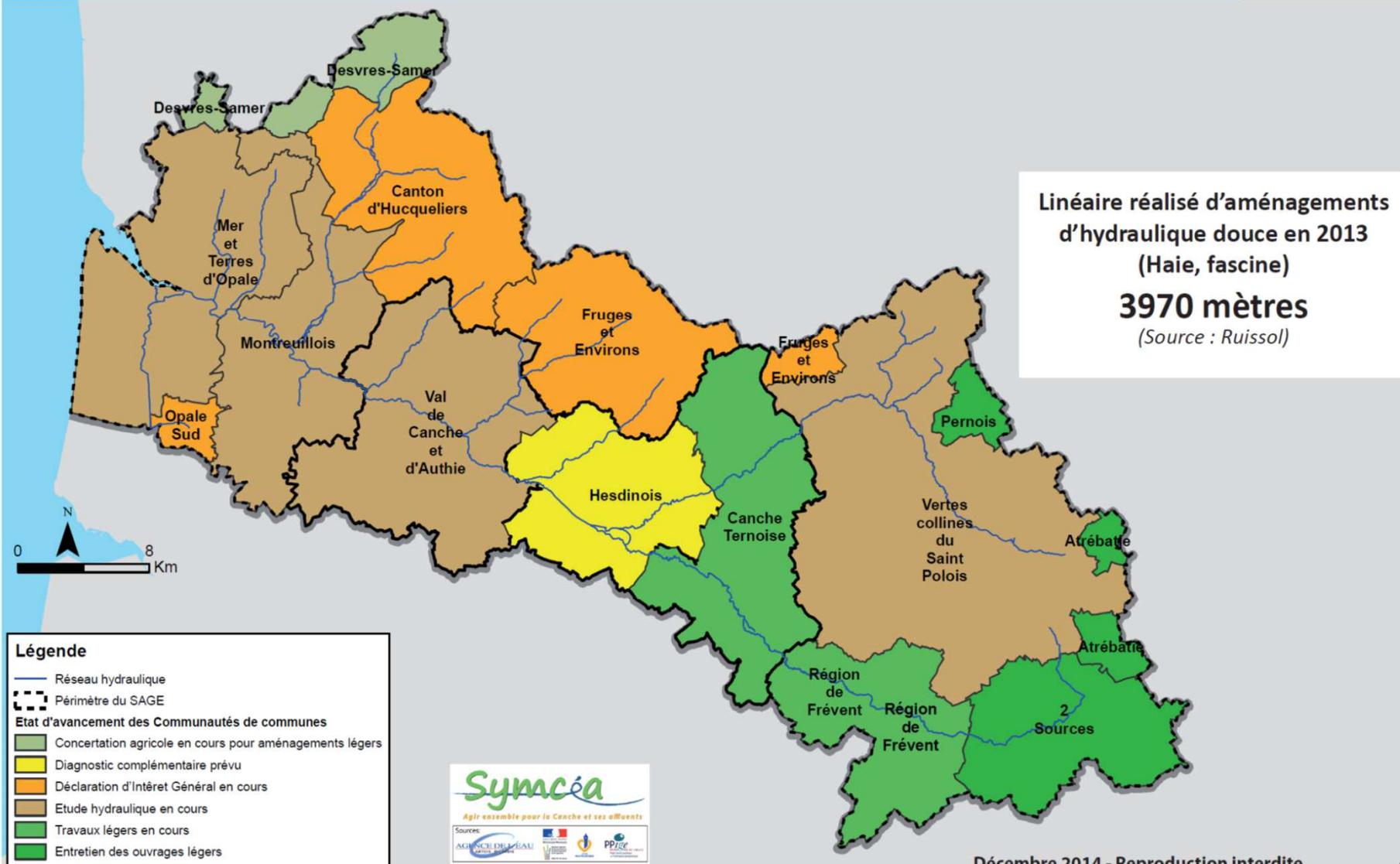
Commission Inondations (depuis 2014)



MAÎTRISER LES ÉCOULEMENTS ET RUISSELLEMENTS
EN VUE DE RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION ET
DE CONTAMINATION PAR LES POLLUTIONS DIFFUSES

- S'appuie sur l'animation assurée par le Symcésa relative à l'accompagnement des EPCI pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de lutte contre le ruissellement et l'érosion (mise en place des dispositifs d'hydraulique douce);
- Accompagne et représente la CLE dans la démarche PAPI (groupe de travail).

3.2.a - Etat d'avancement des programmes contre le ruissellement agricole par communautés de communes





Objectif N°9

Thème 16

Maîtriser et prévenir les ruissellements dans les zones bâties ou issus des surfaces imperméabilisées

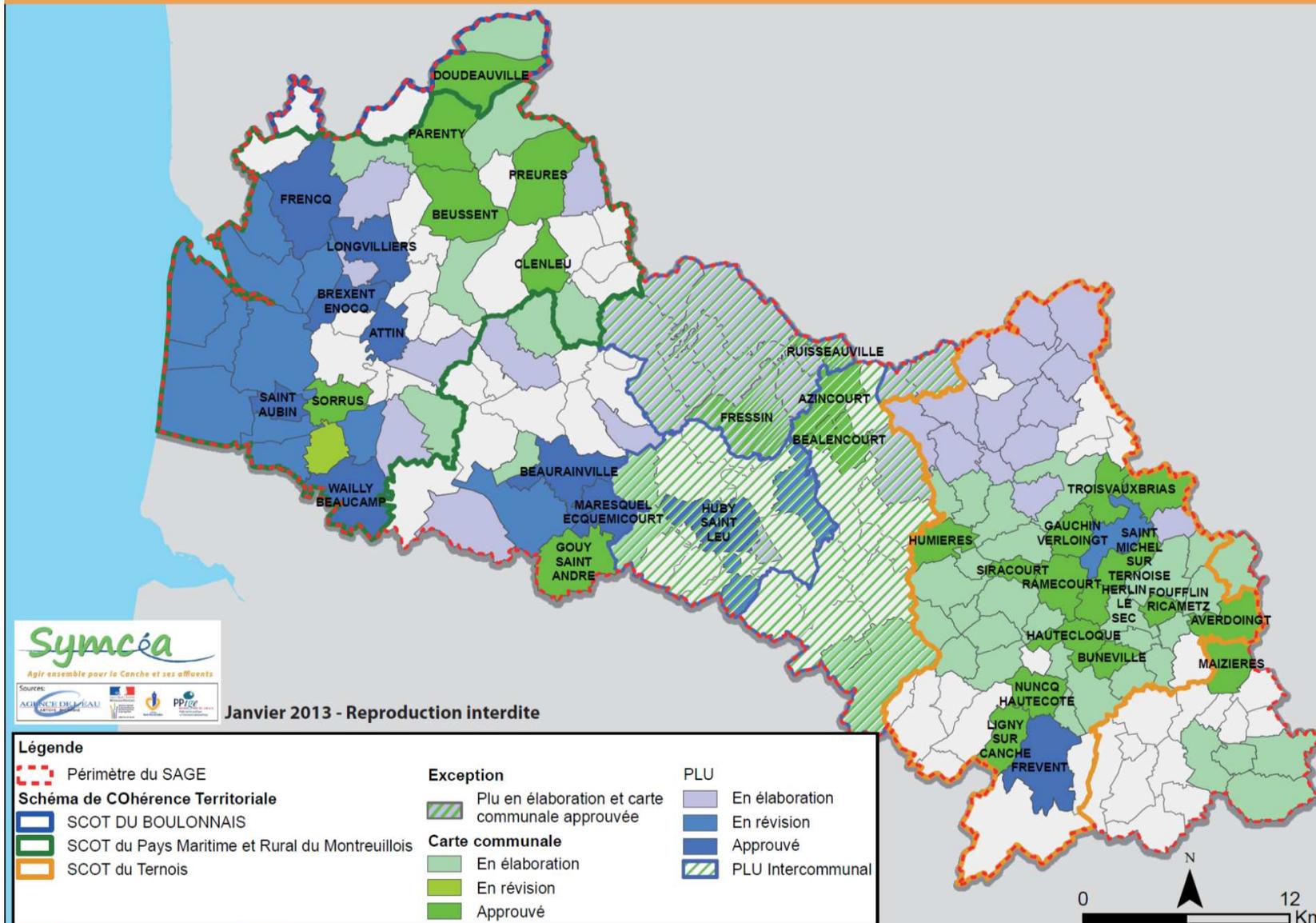
- S'assure de la prise en compte des dispositions du SAGE relative à la gestion des eaux pluviales (gestion parcellaire) dans les documents d'urbanisme;
- Organise des journées de sensibilisation sur la thématique (Adopta en 2012 et en 2015).



PRÉSERVER, AMÉLIORER OU RECONQUÉRIR LES CAPACITÉS
D'EXPANSION DES CRUES EN FOND DE VALLÉE AFIN DE PRÉVENIR
LES INONDATIONS ET PROTÉGER LES ESPACES VULNÉRABLES

- Accompagne la mise en œuvre du PAPI d'intention.

3.1.b - Documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales





Enjeu majeur 3

- Maîtrise de l'érosion des sols et des ruissellements
- Prévention des inondations : mise en œuvre d'un PAPI d'intention pour élaborer une stratégie cohérente de gestion du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant



211-7 du CE :

5° La défense contre les inondations et contre la mer



Discussion en cours entre les EPCI du bassin et le Symc'éa pour l'exercice de la compétence GEMAPI en incluant la compétence liée à l'hydraulique douce. La définition de ce volet de la compétence sera précisé dans le cadre du PAPI.



Agir ensemble pour l'eau

ENJEU MAJEUR 4

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR L'ESTUAIRE ET LA ZONE LITTORALE

La Commission Littorale a élaboré un contrat de
baie entre 2008 et 2013

Premières réflexions



2006-2009

Dossier préalable



2010-2012

Comité de Baie



2012

Dossier
définitif



2013

Mise

en

œuvre

Le Comité de Baie assure le pilotage et la mise en
œuvre du contrat depuis 2013.



Enjeu 1 : Améliorer la qualité de l'eau afin de garantir les usages

Enjeu 2 : Prévenir les risques et favoriser une gestion cohérente de l'estuaire et de la basse vallée

Enjeu 3 : Préserver, gérer et reconquérir les milieux naturels et aquatiques afin d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau

Enjeu 4 : Améliorer la sensibilisation et la communication à destination de tous les usagers et de tous les publics

Animation et coordination portées par le Symc'éa en partenariat avec les EPCI du périmètre et l'Agence de l'Eau

4.a - Qualité des eaux de baignade



Volet A: assainissement et gestion des eaux pluviales

Volet B

Volet C

Volet D

Volet E

Volet F

Volet G

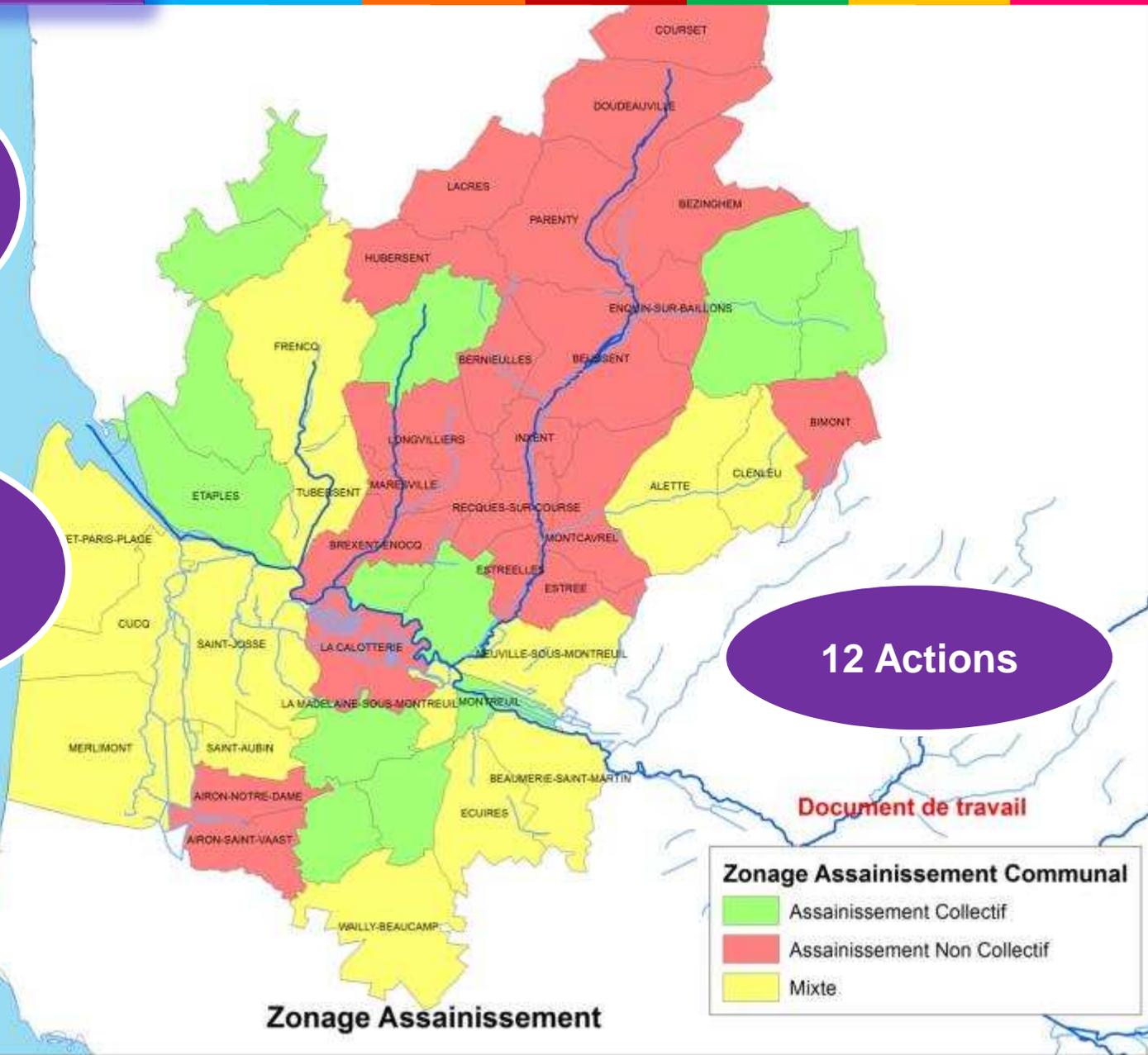
Amélioration du Réseau

Extension de collecte

Mise en conformité de Branchements

12 Actions

Document de travail



Zonage Assainissement Communal	
■	Assainissement Collectif
■	Assainissement Non Collectif
■	Mixte

Zonage Assainissement

Inventaires des rejets d'eau pluviales

5 Actions

Réduire les pollutions rejetées

Amélioration du réseau

Contrôle des Branchements

- rejets
TYPE
- EP polluée par EU
 - EU + EP
 - eaux pluviales

Document de travail

ETAPLES
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE

CUCQ
SAINT-JOSSE

ERLIMONT
MONTREUIL

Symcya

Agir ensemble pour la Côte et ses habitants





Agir ensemble pour l'eau

Le programme d'action du Contrat de Baie

- 5 ans
- 75 Actions
- 23 Maitres d'ouvrages
- 20 217 596 € HT